

Les grandes écoles de France - L'École nationale supérieure des Mines.

Numéro d'inventaire : 1979.34471.1

Auteur(s) : Pierre Desclaux

Type de document : article

Éditeur : Sciences et Voyages (3 rue de Rocroy Paris)

Date de création : 1922

Description : 2 feuilles.

Mesures : hauteur : 311 mm ; largeur : 242 mm

Notes : Extrait d'une revue.

Mots-clés : Monographies / Enseignement supérieur

Filière : Grandes écoles

Niveau : Supérieur

Nom de la commune : Paris

Nom du département : Paris

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 4

ill.

Lieux : Paris, Paris

, INSTRUCTIVE — PITTORESQUE — FACILE A COMPRENDRE

DIRECTION
RÉDACTION
ADMINISTRATION

3, rue de Rocroy,
PARIS

Tél. : Trudaine 01-95

Toute la correspondance
doit être adressée au di-
recteur. Les manuscrits
non insérés ne sont pas
rendus.

Compte Chèques postaux
C. C. Paris 259-10.

Sciences et Voyages

ABONNEMENTS

FRANCE

Un an 30 fr.

Six mois 15 fr.

ÉTRANGER

Un an 40 fr.

Six mois 20 fr.

On s'abonne sans frais dans
tous les bureaux de poste.

Publicité reçue exclusive-
ment à l'Agence Continentale
de Publicité et de Commerce,
11, rue Edouard-VII, Paris
Téléphone : Central 15-99

III^e année. N° 131. — 2 Mars 1922. — REVUE HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉE — Le Numéro : 75 Cent.

LES GRANDES ÉCOLES DE FRANCE L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES MINES



LA FAÇADE DU BOULEVARD
SAINT-MICHEL QUI FUT RAVAGÉE
PAR DES BOMBES DE GOTHAS.

L'ÉCOLE nationale su-
périeure des Mines
jouit d'une réputation
scientifique mondiale.
On a pu dire d'elle, avec rai-
son, qu'elle était la première
des grandes écoles. Au cours
des fêtes du Cinquantenaire
de l'Association des anciens
élèves de l'École des Mines,
en juin 1914, M. Raymond

Poincaré, alors Président de la République,
déclarait avec solennité : « Les élèves de
l'École des Mines sont ceux qui ont donné la
plus vigoureuse impulsion au merveilleux mou-
vement scientifique qui a, en un demi-siècle,
transformé toutes les conditions de l'existence
humaine ».

Les noms les plus illustres figurent en effet
sur le Livre d'or de l'École, ceux des mathé-
maticiens Joseph Bertrand, Résal, Henri Poin-
caré ; des chimistes Berthier, Ebelpin, Cail-
letet, Rivot ; des physiciens Regnault, Delau-
nay, Potier, Cornu ; des géologues et miné-
ralogistes Dufrenoy, Elie de Beaumont, de
Senarmont, Mallard, Marcel Bertrand, Albert
de Lapparent ; des métallurgistes et ingénieurs
mineurs Combes, Callon, Grüner ; des ingé-
nieurs de chemins de fer Sauvage, Couche, Le
Châtelier ; des économistes Michel Chevalier,
Jean Reynaud, Le Play. Nous arrêtons là cette
nomenclature, qui pourrait être bien plus
importante.

L'École nationale supérieure des Mines
dépend du ministère des Travaux Publics.
Elle est destinée à former deux catégories
d'ingénieurs : 1^o ceux chargés des services
confiés par l'État au Corps national des Mines ;



L'ESCALIER D'HONNEUR DE
L'ÉCOLE DES MINES.

2^o ceux qui reçoivent le di-
plôme d'ingénieur civil des
mines et qui deviennent in-
génieurs d'entreprises privées,
directeurs ou administrateurs
d'exploitations de mines, d'u-
sines métallurgiques ou élec-
triques, de chemins de fer, de
fabriques de produits chimi-
ques, etc.

Dès 1747, l'intendant des



LA FAÇADE INTÉRIEURE DE L'ÉCOLE (ANCIEN HÔTEL DE VENDÔME)

SCIENCES ET VOYAGES



MINÉRAIS DE FER DANS LA COUR D'ENTRÉE DE L'ÉCOLE.

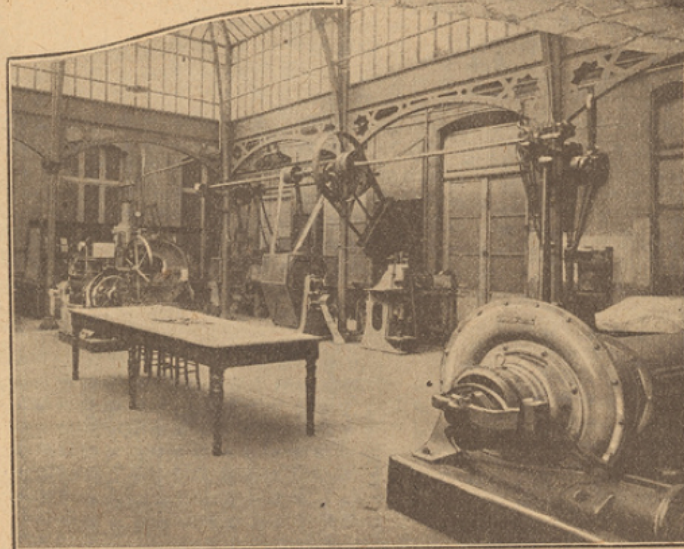
Finances. Trudaine, songea à organiser un service de surveillance des exploitations minières et offrit aux directeurs de mines l'entrée de l'École des Ponts et Chaussées, qu'il venait de créer, pour les jeunes gens qu'ils croiraient devoir recommander. C'est ainsi que furent formés Jars et Guillot-Duhamel, les deux premiers inspecteurs des mines de France. En 1778, le chimiste et minéralogiste Sage, commissaire aux essais à la Monnaie, obtint la permission de créer dans cet établissement une chaire de minéralogie et de métallurgie dont il est nommé titulaire et dans laquelle il donne des leçons publiques et gratuites. Sage rêvait de fonder une école distincte de celle des Ponts et Chaussées. Il y parvint en 1783. Le 19 mars de cette année, en effet, un arrêt du Conseil du Roi institua à l'hôtel des Monnaies une École des Mines « à l'instar le cede qui a été établie avec tant de succès sous le règne du feu roi pour les Ponts et Chaussées ».

Cet arrêt stipulait que les inspecteurs et sous-inspecteurs du roi pour les mines ne pouvaient être pris que parmi les élèves ayant acquis dans la nouvelle école, le brevet de sous-ingénieur. Le nombre des élèves admis chaque année devait être de douze. Cette école n'eut qu'une très courte durée ; pour des raisons budgétaires, on dut arrêter le recrutement des élèves dès 1837, et l'on songea à réunir l'École des Mines à celle des Ponts et Chaussées. Pendant quatre ans, la question resta en suspens. En 1794, le Comité de Salut Public restaura l'École des Mines et l'installa à l'hôtel de Mouchy, près du Palais-Bourbon. Ses premiers professeurs furent Vauquelin, Hassenfratz, Haüy, Guillot-Duhamel, Schreiber. Leurs cours obtinrent un très grand succès, ce qui n'empêcha pas l'école de l'hôtel de Mouchy de durer peu d'années. Un arrêté consultatif du 23 pluviôse an X (12 février 1802) décida le remplacement pur et simple de l'École de Paris par deux petites écoles pratiques, l'une à Geislauren, près Sarrebruck, sur une mine de fer, l'autre à Pessey, en Tarentaise, sur une mine de plomb. La seconde école fut seule organisée dans un vieux séminaire délabré, à 1 300 mètres d'altitude, à 20 kilomètres de la petite ville de Moutiers. L'exil devait durer douze ans. Après les événements de 1814, la Tarentaise faisant retour à la couronne de Savoie, l'École des Mines se réinstalla — avec

rompus par un nouveau déménagement. L'école dut céder la place au Président de la Chambre des Pairs et s'installer à quelques mètres de là, dans l'hôtel de Vendôme, sis rue d'Enfer, 34. Les salles d'études et de dessin, la salle de cours et la bibliothèque furent aménagées au rez-de-chaussée sur le jardin ; les collections de minéralogie et de géologie au premier ; les laboratoires dans les anciens communs de l'hôtel, sur la rue d'Enfer. L'école allait être désormais munie de tous les actes



UN DES PLUS GROS BLOCS DE MINÉRAI DE FER DE L'ÉCOLE.



LE LABORATOIRE DE RENDEMENT DES MACHINES.

six élèves ! — à l'hôtel de Mouchy. Mais le 1^{er} juillet 1814 elle fut transférée à l'hôtel du Petit-Luxembourg, immeuble démoli lors du percement du boulevard Saint-Michel et qui se trouvait dans le périmètre actuel du Jardin du Luxembourg, à l'angle nord-est des nouveaux bâtiments de l'École des Mines. Les cours recommencèrent dès l'hiver 1814-1815, mais ils ne tardèrent pas à être inter-

administratifs devant assurer sa marche régulière. Les règlements de 1816 et 1817 organisèrent, dans le plus grand détail, son fonctionnement.

La réputation de l'école s'établit vite. En 1837, il fallut agrandir les bâtiments et surtout les laboratoires. Lors du percement du boulevard Saint-Michel, nouvelle réorganisation, qui devait cette fois être définitive.

L'École nationale supérieure des Mines reçoit comme élèves : 1^o des élèves ingénieurs du Corps des Mines ; 2^o des élèves titulaires français ; 3^o des élèves titulaires étrangers ; 4^o des élèves étrangers fonctionnaires ; 5^o des auditeurs libres.

Les élèves ingénieurs sont recrutés : 1^o parmi les élèves sortant de l'École polytechnique (les premiers de la « botte ») classés dans

les services des mines métropolitaines ou coloniales ; 2^o parmi les ingénieurs adjoints des Travaux Publics (Services des Mines) comptant au moins six années de service depuis leur admission dans ces fonctions et ayant satisfait à un concours spécial d'admission à l'École des Mines. Les élèves ingénieurs n'ont à payer aucun droit de scolarité. Comme fonctionnaires de l'État, ils reçoivent sur le budget-

SCIENCES ET VOYAGES

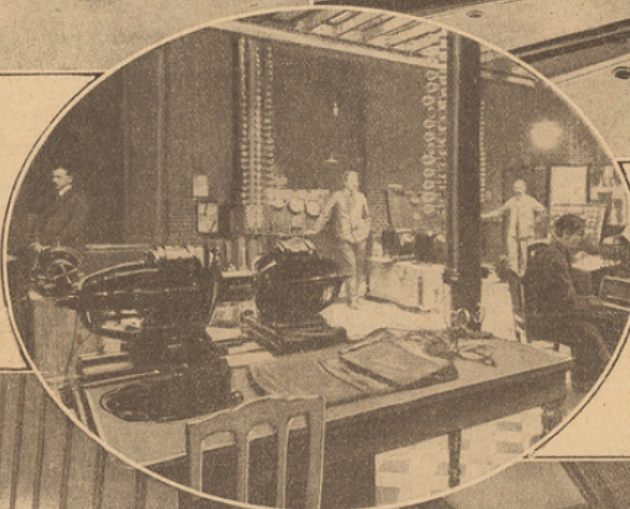


LE GRAND HALL VITRÉ DE CHIMIE.

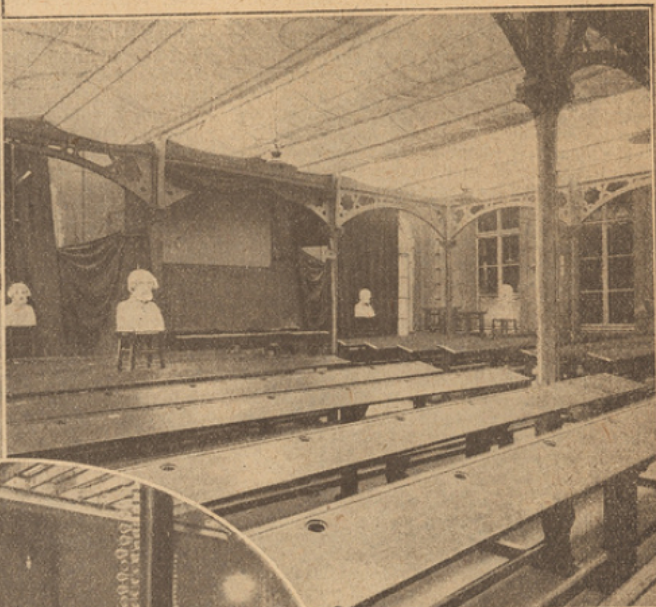
du Ministère des Travaux publics le traitement de leur grade ainsi que des indemnités pour leurs voyages d'instruction.

Les élèves titulaires français sont admis, soit par voie de concours, soit sans examen à la condition d'être sortis de l'École polytechnique.

ÉLÈVES DANS LE LABORATOIRE D'ÉLECTRICITÉ.



moins le 1^{er} janvier de l'année du concours ; les candidats français doivent avoir moins de vingt ans à cette même date. Aucune limite d'âge supérieure n'est imposée aux candidats étrangers. Français et étrangers sont soumis aux mêmes obligations à l'école et reçoivent



L'AMPHITHÉÂTRE M, L'UN DES PLUS GRANDS DE L'ÉCOLE

à la sortie le même diplôme d'ingénieur civil des mines, ne différant que par la mention « au titre français » ou « au titre étranger ».

Les élèves étrangers fonctionnaires sont admis à l'école sur la demande du Gouvernement au service duquel ils sont attachés. Leur admission est prononcée par le ministre, sans concours, après un

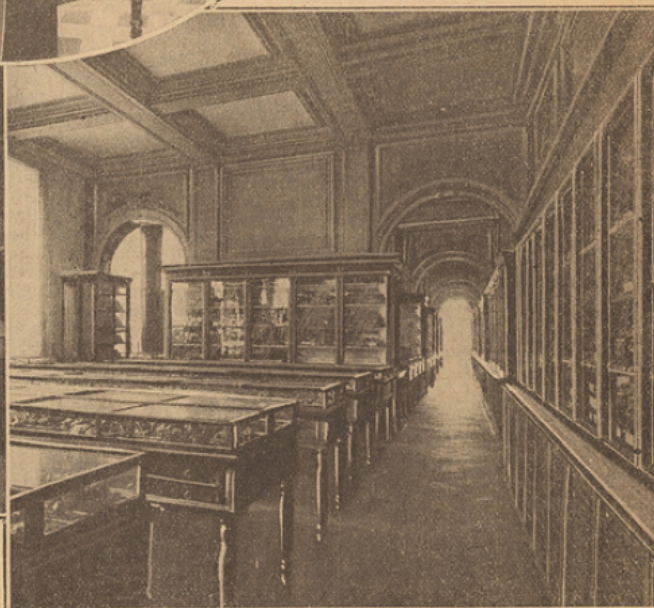


LABORATOIRE DE MÉTALLURGIE GÉNÉRALE ET DE CHIMIE INDUSTRIELLE.

que, d'avoir satisfait aux examens de sortie de cette école avec des notes jugées suffisantes.

Les élèves titulaires étrangers sont admis par voie d'un concours, distinct de celui des élèves titulaires français, mais portant exactement sur le même programme.

Les candidats français et étrangers doivent avoir dix-sept ans au



L'UNE DES SALLES DE COLLECTIONS OUVERTES AU PUBLIC. ELLES SONT LES PLUS RICHES DU MONDE.